



## Conseil exécutif

Quatre-vingt-quatorzième session  
Campeche (Mexique), 23-25 octobre 2012  
Point 3 III) c) de l'ordre du jour provisoire

CE/94/3 III) c)  
Madrid, le 17 août 2012  
Original : anglais

### Rapport du Secrétaire général

#### Partie III : questions administratives et statutaires

#### c) Application de la nouvelle image institutionnelle dans les langues officielles

##### I. Introduction

---





1. Suite à la présentation de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT à la 93<sup>e</sup> session du Conseil et à la décision CE/DEC/11(XCIII) d'accepter la proposition du Secrétaire général consistant à présenter à la 94<sup>e</sup> session des exemples pratiques de la nouvelle image institutionnelle dans toutes les langues officielles, le présent document contient les applications proposées.

##### II. Application de la nouvelle image institutionnelle dans les langues officielles

---

2. Les applications proposées répondent à l'objectif principal de promouvoir et de consolider la marque UNWTO en utilisant le logo de l'Organisation avec le sigle anglais UNWTO dans le but a) d'assurer une cohérence et b) de marquer l'appartenance aux Nations Unies (la référence aux Nations Unies « UN » n'apparaît qu'en anglais) tout en incluant toutes les langues officielles. Par ailleurs, elles correspondent à la pratique suivie par d'autres institutions des Nations Unies ayant une marque bien établie, telles que l'UNESCO ou la FAO.



<p>Espagnol</p>	
<p>Français</p>	
<p>Russe</p>	
<p>Arabe</p>	

---

**III. Mesures à prendre par le Conseil exécutif**

---

3. Le Conseil exécutif est invité à :
  - a) approuver les applications proposées de la nouvelle image institutionnelle de l'OMT dans les langues officielles.